



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFP

Question écrite n° 54430

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de la culture et de la communication si elle peut préciser dans quelles conditions les autorités marocaines ont retiré son accréditation au directeur du bureau de l'AFP à Rabat, qui a dû quitter son poste le 6 novembre. Aucune précision n'ayant été fournie sur les motifs de ce retrait, il exprime le souhait que la représentation nationale soit informée de ce dossier qui met en cause l'Agence française de presse (AFP).

Texte de la réponse

Le 4 novembre 2000, les autorités marocaines ont retiré son accréditation à M. Claude Juvenal, directeur du bureau de l'AFP à Rabat et lui ont demandé de quitter le Maroc dans les 48 heures. Le 6 novembre, Claude Juvenal a ainsi quitté Rabat par la route à destination de Ceuta, enclave espagnole dans le Nord marocain, et a pris un bateau pour l'Espagne. La direction de l'AFP a aussitôt protesté contre l'expulsion de Claude Juvenal qu'elle a qualifiée de « très grave et tout à fait inhabituelle ». Le ministère français des affaires étrangères a regretté l'expulsion de Claude Juvenal. La France est attachée à la liberté de la presse partout dans le monde et donc au Maroc. S'agissant de l'affaire que l'honorable parlementaire évoque, « nous regrettons qu'on en soit arrivé là » a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay. Aucun motif pour son expulsion n'a été signifié ni à Claude Juvenal, ni à la direction de l'AFP. Toutefois, l'agence officielle marocaine MAP a justifié l'expulsion en affirmant que M. Juvenal « s'était écarté de l'éthique et de la déontologie de la profession en prenant des initiatives à caractère hostile au Maroc et à ses institutions ». Claude Juvenal a dû laisser son fils sur place pour terminer sa scolarité en terminale au lycée français de Rabat. L'ambassadeur du Maroc à Paris a laissé entendre à la mi-décembre qu'il serait autorisé à retourner au Maroc fin 2000 pour s'occuper de ses affaires personnelles et suivre la scolarité de son fils qui restera à Rabat jusqu'en juin 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54430

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6672

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 950